

FOULÉE DES FÉLIBRES

**DIMANCHE
18 MARS
2018**

INSCRIPTIONS & REGLEMENT

DESCRIPTIF DES COURSES

PARCOURS	HEURE DÉPART	Tarif		Certificat Médical	Clôture des inscriptions
		avant le 18/03	jour de la course		
13 Km nés en 2002 et avant	9h30	12€	15€	OUI	sur place 30 min avant le départ de la course
5 Km nés en 2004 et avant	9h30	8€	11€	OUI	
Marche 7 km nés en 2002 et avant	9h30	6€	9€	NON	
Enfants 2 km nés entre 2005 et 2008	11h30	GRATUIT		NON	
Enfants 948 m nés en 2009 et après	11h30	GRATUIT		NON	



REPAS - RÉSERVATIONS LIMITÉES À 300 PLACES

Au menu :

- salade
- jambon à la broche
- fromage
- dessert
- vin compris

- ➔ REPAS ADULTES : 10 €/personne
- ➔ REPAS ENFANTS (- de 14 ans) : 5 €/enfant
- ➔ Inscription et règlement sur kms.fr



PARCOURS - DÉPART - ARRIVÉE

Départ et arrivée au Château de la Chapelle.
Café, thé, chocolat à partir de 8 heures.
2 parcours adultes : 5 km et 13 km à effectuer à allure libre, dans la limite d'un temps maximum de 2 heures.
Postes de ravitaillement à mi-course et à l'arrivée.
Tout coureur doit être muni d'un dossard bien visible dans sa totalité, épinglé sur sa poitrine.

→ PUCES RÉCUPÉRÉES À L'ARRIVÉE

DISTANCES – CATÉGORIES

- Course 948m** : éveil athlétique, nés en 2009 et après
- Course 2 km** : benjamins et poussins nés de 2005 à 2008
- Course 5 km** : minimés nés en 2004 et avant
- Course 13 km** : du cadet au V4 - nés en 2002 et avant
- Marche Nordique 7 km** : du cadet au V4 - nés en 2002 et avant

INSCRIPTION - Il est vivement conseillé de s'inscrire à l'avance) - cadeau d'accueil sportif pour les 600 premiers inscrits

- Internet : www.kms.fr (clôture des inscriptions le vendredi 16 mars à minuit)

REMISE DES DOSSARDS

au Parc de la Chapelle, salle de l'Arbousière

- **Le samedi 17 mars entre 14h et 16h** (vivement conseillé plus particulièrement pour les groupes)
- **Le jour de la course entre 8h00 et 9h00**

→ N'OUBLIEZ PAS VOS ÉPINGLES !

SÉCURITÉ – ASSURANCE

Attention : En application de l'article L.231-3 du Code du Sport, l'organisateur devra être en possession avant le départ de la course :

	Bulletin d'inscription	Photocopie de la licence
Licenciés F.F.A., titulaires d'une licence Athlète Compétition, Licence Athlète Santé Loisirs option Running ou d'un pass'Running	x	
Titulaires d'une licence délivrée par la FSGF, FSGT, UFOLEP (1)	x	x
Titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon	x	x
Titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL s'ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive (2)	x	

NB : la licence doit obligatoirement être celle de la saison en cours ⁽¹⁾ sur la licence doit figurer obligatoirement la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou la pratique de l'athlétisme en compétition ⁽²⁾. Fournir également l'engagement réalisé par l'établissement scolaire ou la fédération ou association sportive.

POUR TOUS LES AUTRES COUREURS CERTIFICAT

MÉDICAL OBLIGATOIRE de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an et bulletin d'inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur. Les décisions du Comité d'Organisation seront sans appel, conformément au règlement en vigueur à la F.F.A. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA (police n° 0404 1871 T)

SURVEILLANCE SANITAIRE

Elle sera assurée par France Sauvetage 84. Un médecin sera présent sur le parcours.

RÉCOMPENSES – CLASSEMENT

Cadeau de bienvenue pour chaque inscrit. Les résultats de la course seront disponibles le jour même et sur le site www.kms.fr

13 km et 5 km : 3 premier(e)s au scratch et premier(e) de chaque catégorie (pas de cumul)

Enfants : pour tous, une récompense...

Challenge du nombre : Les 3 clubs les plus représentés seront récompensés

DIVERS

Du fait de leur engagement, les participants donnent leur accord pour toute utilisation de leur image concernant l'événement, dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort de l'organisateur dont la décision est souveraine.

CNIL : Cette manifestation a été déclarée à la commission nationale de l'informatique et des libertés. L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.

→ RENSEIGNEMENTS AU 0892 68 33 13